



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES COTES D'ARMOR

Préfecture
Direction des relations
avec les collectivités territoriales
Bureau du développement durable

Arrêté déclarant cessibles les terrains nécessaires
au projet d'aménagement du parc d'activités du Poirier,
sur la commune de SAINT-ALBAN,
par la communauté de communes « Côte de Penthièvre »

*Le préfet des Côtes d'Armor
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite*

- VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
- VU le code de la voirie routière,
- VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- VU la demande du président de la communauté de communes « Côte de Penthièvre » en date du 29 octobre 2013, par laquelle il sollicite la mise à enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et à enquête parcellaire du projet d'aménagement du parc d'activités du Poirier, dans la commune de SAINT-ALBAN, par la communauté de communes « Côte de Penthièvre »,
- VU l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2014, prescrivant l'organisation d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relatives à cette opération,
- VU l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2014 déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement du parc d'activités du Poirier, sur la commune de SAINT-ALBAN, par la communauté de communes « Côte de Penthièvre »,
- VU le dossier d'enquête parcellaire comportant les plan et état parcellaires des terrains indiquant la référence cadastrale, la superficie des parcelles et le nom des propriétaires et ayants-droits,
- VU les notifications de l'ouverture d'enquête parcellaire adressées aux propriétaires et ayants-droits par recommandé avec accusé de réception,
- VU les registres d'enquête,
- VU le rapport et l'avis du commissaire enquêteur,
- VU la lettre du président du président sollicitant la prise de l'arrêté de cessibilité, en date du 9 octobre 2014,
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture des Côtes d'Armor,

A R R E T E

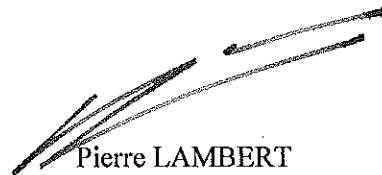
ARTICLE 1^{er} : Les terrains visés par l'état parcellaire ci-annexé, et tels que délimités au plan parcellaire joint, sont déclarés cessibles immédiatement en vue de l'expropriation pour cause d'utilité publique, au profit de la communauté de communes « Côte de Penthièvre ».

ARTICLE 2 : L'autorité expropriante notifiera le présent arrêté aux propriétaires et ayants-droits concernés, par envoi recommandé avec accusé de réception.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Rennes (3, contour de la Motte – 35044 Rennes cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux est également possible auprès de l'autorité signataire du présent arrêté. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture des Côtes d'Armor, le président de la communauté de communes « Côte de Penthièvre » et le maire de Saint-Alban sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-BRIEUC, le 20 NOV. 2014



Pierre LAMBERT

ETAT PARCELLAIRE CONSOLIDE

suite à enquête publique parcellaire du 17 février au 19 mars 2014

pour les immeubles à acquérir en vue du projet d'aménagement sur le territoire de la commune de Saint-Alban (22)

du Parc d'activités du Poirier

n° plan parcellaire	références cadastrales		lieudit	classification cadastrale		propriétaires	emprise	reste au propriétaire	Régime locatif
	section	n°		contenance	GRSSGR				

1	ZB	163	1 560 m ²	LE POIRIER	T	03	<p><u>Propriétaire</u> rés le situation familiale profession domicile</p> <p>BOUGEARD Claude Jean Joseph 20 avril 1938 à Saint-Alban époux JEGU Thérèse 22 janvier 2014 à Saint-Alban agriculteur 14 rue du Poirier, 22400 Saint-Alban</p>	1 560 m ²	0 m ²	<p>parcelle louée</p> <p>GAEC DE LA VILLE AUVAIS 22 - Planguenoual</p>
2	ZB	164	3 004 m ²	LE POIRIER	T	03	<p><u>Non-propriétaire</u> rés le situation familiale profession domicile</p> <p>BOUGEARD Brigitte Anne Marie 27 avril 1968 à Saint Breuc (22) épouse Denis Bertrand agriculteur 16 b rue de l'hôtel Gouret, 22 400 Saint-Alban</p> <p><u>Usufruitier</u> rés le situation familiale décès domicile</p> <p>BOUGEARD Claude Jean Joseph 20 avril 1938 à Saint-Alban époux JEGU Thérèse 22 janvier 2014 à Saint-Alban 14 rue du Poirier, 22400 Saint-Alban</p> <p><u>Usufruitier</u> rés le situation familiale profession domicile</p> <p>JEGU Thérèse Madeleine Augustine Jeanne 8 octobre 1937 à Saint-Alban veuve BOUGEARD Claude retraite agricole 14 rue du Poirier, 22400 Saint-Alban</p>	3 004 m ²	0 m ²	<p>parcelle exploitée par le propriétaire</p> <p>parcelle louée</p> <p>GAEC DE LA VILLE AUVAIS 22 - Planguenoual</p> <p>parcelle louée</p> <p>GAEC DE LA VILLE AUVAIS 22 - Planguenoual</p>

Vu pour être annexé à l'arrêté Préfectoral

Pour le Préfet

et par délégation

L'Attachée Principale Chef de Bureau

G. CHALME

du : 20 NOV. 2014

ETAT PARCELLAIRE CONSOLIDE

suite à enquête publique parcellaire du 17 février au 19 mars 2014

pour les immeubles à acquérir en vue du projet d'aménagement sur le territoire de la commune de Saint-Alban (22)
du Parc d'activités du Poirier

n° plan parcellaire	références cadastrales		lieudit	classification cadastrale		propriétaires	emprise	reste au propriétaire	Régime locatif	
	section	n°		contenance	GR/SSGR					CLAS
3	ZB	165	12 556 m²	LE POIRIER	T	03	<p><u>Nuropriétaire</u> née le situation familiale profession domicile</p> <p>BOUGEARD Brigitte Anne Marie 27 avril 1968 à Saint Breuc (22) épouse Denis Bertrand agricultrice 16 b rue de l'hôtel Gourret, 22 400 Saint-Alban</p>	12 556 m²	0 m²	<p>parcelle exploitée par le propriétaire</p> <p>parcelle louée</p> <p>GAEC DE LA VILLE AUVAIS 22 - Planguenoual</p>
4	ZB	34	7 800 m²	LE FRAICHE BOURGE	T	03	<p><u>Nuropriétaire</u> née le situation familiale profession domicile</p> <p>BOUGEARD Brigitte Anne Marie 27 avril 1968 à Saint Breuc (22) épouse Denis Bertrand agricultrice 15 b rue de l'hôtel Gourret, 22 400 Saint-Alban</p> <p><u>Usufruitier</u> né le situation familiale décès domicile</p> <p>BOUGEARD Claude Jean Joseph 20 avril 1938 à Saint-Alban époux JEGU Thérèse 22 janvier 2014 à Saint-Alban 14 rue du Poirier, 22400 Saint-Alban</p> <p><u>Usufruitier</u> née le situation familiale profession domicile</p> <p>JEGU Thérèse Madeleine Augustine Jeanne 8 octobre 1937 à Saint-Alban veuve BOUGEARD Claude retraîtée agricole 14 rue du Poirier, 22400 Saint-Alban</p>	7 800 m²	0 m²	<p>parcelle exploitée par le propriétaire</p> <p>parcelle louée</p> <p>GAEC DE LA VILLE AUVAIS 22 - Planguenoual</p> <p>parcelle louée</p> <p>GAEC DE LA VILLE AUVAIS 22 - Planguenoual</p> <p>parcelle louée</p> <p>GAEC DE LA VILLE AUVAIS 22 - Planguenoual</p>

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
COTE DE PENTHIEVRE

ENQUÊTE PARCELLAIRE
POUR LE PROJET D'EXTENSION DU
PARC DU POIRIER A ST ALBAN

PLAN PARCELLAIRE

- emprise projet PARC DU POIRIER
- parcelles sous enquête parcelaire
- parcelles appartenant à la CDC COTE DE PENTHIEVRE

1 numérotation dans tableau ETAT PARCELLAIRE

Département :
COTES D'ARMOR
Commune :
SAINT-ALBAN

Vu pour être annexé à l'arrêté Préfectoral
du : 20 NOV. 2014 ZB

Section ZB et E
Feuille : 000 ZB 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 02/09/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48

Pour le Préfet
et par le Maire
L'Attachée Principale Chef de Bureau
G. CHALME

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
Saint-Brieuc
4 rue Abbé Garnier BP 2254 22022
22022 St Brieuc Cedex 1
tél. 02.96.01.42.42 - fax
cdfi.saint-brieuc@dgiip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2012 Ministère de l'Économie et des Finances

